



Réunion du Conseil d'établissement
6 février 2024 – 18h00
Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

18h11

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Marie-Philippe Neault se propose.

Mouna Andraos seconde.

3. Vérification du quorum

MEMBRES DU PERSONNEL : Mireille Langlois (directrice), Isabelle Gélinas (technicienne du service de garde), Marjorie Bouffard (psychoéducatrice), Vanessa Houle (technicienne en éducation spécialisée), Marie-Philippe Neault (enseignante) et Nathalie Petit (enseignante)

MEMBRES PARENTS : Mouna Andraos (parent), Karim Roukoz (parent) et Christian Côté (parent)

MEMBRES ABSENTS : Amina Boumghar (parent) et Renaud Clément (parent et vice-président)

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Christian Côté présente que les points décisions seront en premier. Au point varia, Madame Langlois présentera un point concernant l'application de la politique linguistique du CSSDM.

Christian Côté propose.

Karim Roukoz seconde.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 16 janvier 2024

Marjorie Bouffard propose.

Vanessa Houle seconde.

6. Suivi aux procès-verbaux s'il y a lieu

Ils sont intégrés à l'ordre du jour.

7. Période réservée au public (5 minutes)

Il n'y a pas de public.

8. Paroles au membre représentant au Comité de Parents

Malheureusement, Amina est absente.

9. Parole à la Fondation de l'école La Mennais (5 min)

Mouna présente les levées de fond qui s'organisent comme celles du sirop d'érable. La Fondation tente d'organiser une kermesse pour célébrer la fin de l'année scolaire. Un parent pourrait se présenter lors des rencontres du personnel pour rappeler leur présence et leur soutien au sein du personnel enseignant. La Fondation se penche toujours sur des critères ou des balises pour l'attribution des fonds aux différents projets de l'école.

10. Parole au comité usagers du SDG (5 min)

Il n'y a pas de représentant.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



DOSSIERS D'INFORMATION – ABORDÉS APRÈS LES POINTS 16 à 20.

11. École La Mennais informations diverses (suivi inscriptions 24-25 et autres infos au besoin (5 min)

Madame Langlois mentionne qu'il y aura deux petits groupes de maternelle 5 ans. Pour la maternelle 4 ans, cela est encore incertain.

Il faut déplacer la journée pédagogique du 13 juin, en raison des épreuves ministérielles. (6^e année : entre le 3 au 13 juin et 4^e année : entre le 5 et le 12 juin). Cela touche la grande sortie de fin d'année organisée par le service de garde. La nouvelle date est à déterminer par le personnel-enseignant.

12. Tableau de mesures budgétaires (celles transférables d'une année à l'autre et d'autres non- transférables) (10 min)

Madame Langlois présente le tableau coloré qui mentionne les différents budgets et les fonds encore disponibles. Pour le tutorat, il y a 60 élèves ciblés. Il y a également 25 élèves qui profitent de d'autres dispositifs comme le coenseignement, soit actuellement 3 classes. Il y aura potentiellement des aides à la classe également engagés.

Madame Langlois précise qu'il y a encore un grand montant disponible pour le soutien EHDAA qui pourrait être utilisé uniquement pour la tâche de l'orthopédagogue de l'an prochain afin de combler les besoins.

13. Service de garde (informations et suivi s'il y a lieu) (10 min)

Il n'y a rien à mentionner pour aujourd'hui.

14. Suivi code de vie; discussion (15 min)

Le CÉ doit approuver le code de vie annuellement. Marie-Philippe propose qu'un sondage soit envoyé aux parents afin de recevoir des suggestions pour améliorer le code de vie. Christian Côté émet des réserves sur l'objectif de sonder les parents. Inviter des parents à se joindre au comité et partir de nos trois valeurs d'école et de comportements observables seraient plus optimal. Marjorie Bouffard est ouverte à revoir le code de vie, mais pas nécessairement cette année. Pour le plan de lutte contre l'intimidation, Marjorie Bouffard va présenter une semaine de prévention et de promotion de la non-violence.

15. Discussion : temps alloué quotidien aux écrans à l'école chez les enfants (portable, I PAD, TNI) besoin d'informer les parents ? Besoin d'établir une structure? Volet enseignement, volet divertissement.

Christian Côté présente le résultat de nombreuses discussions. Les parents ont des préoccupations en lien avec le temps d'écran et son utilisation (le temps, les contextes, les usages, les objectifs, ...). Isabelle Gélinas mentionne que l'utilisation des écrans est interdite au service de garde. Des balises existent-elles au sein de l'école ? La discussion doit s'ouvrir au sein de l'établissement et du personnel enseignant afin de définir des objectifs. Les parents ont besoin de transparence quant aux utilisations et aux objectifs dernières.

DOSSIERS DE DÉCISION – ABORDÉS AVANT LES POINTS 11 à 15.

16. Grille-matières et temps alloué aux spécialistes 24-25 (15 min) - Si déjà fait avec les enseignants.

Cela n'a pas encore été fait. Cela est remis au premier CÉ.

17. Calendrier CSSDM 24-25 (si disponible)

Cela n'a pas encore été fait. Cela est remis au premier CÉ.

Mouna rappelle que nous souhaitons favoriser la participation à l'assemblée générale et qu'il y a un lien étroit avec les rencontres de parents. Madame Langlois propose d'offrir un service de garde lors de la soirée de l'assemblée générale.

18. Critères de sélection d'une direction d'établissement - formulaire à compléter ensemble

*Adopter une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

*Approuver une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

Madame Langlois remplit le Forms qui présente les compétences transversales et spécifiques que le CÉ considère comme essentielles, importantes ou intéressantes pour l'engagement d'une nouvelle direction. Ce document se nomme *Profil des compétences*. Ce document est disponible sur demande.

19. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école = Sorties scolaires (5 min)

Approuve la programmation (LIP art. 87)

- 5 février : Sorties au Centre des sciences - 404 et 604 – Frais payés par l'école
- 17 avril : Planétarium – Préscolaire 4 et 5 ans – Frais payés par l'école
- 23 avril : Animaux symphoniques - Préscolaire 4 et 5 ans – Frais payés par l'école
- 31 mai : Jardin Botanique – Préscolaire 4 et 5 ans – Frais payés par l'école
- 7 juin : Biodôme – Préscolaire 4 et 5 ans – Frais payés par l'école
- 11 juin : Centre Plein Air Fatima – Préscolaire 4 et 5 ans – Frais payés par l'école et la Fondation

Les sorties sont approuvées à l'unanimité.

20. Varia

20.1. Politique linguistique du CSSDM

Madame Langlois et Christian Côté présentent une situation pour laquelle il faut s'informer afin de connaître les engagements légaux du CÉ à la suite d'une demande adressée par un parent. Nous accusons réception de la demande, mais le délai ne permet pas de déjà nous engager dans une démarche.

21. Prochaine rencontre mercredi 9 avril 2024 à 18h00

22. Levée de l'assemblée

20h10

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.